

Nombre de conseillers

en exercice : 09
Présents : 08
Votants : 08

L'an deux mille dix neuf,
Le quatre du mois d'octobre

le Conseil Municipal de la Commune de SAINT MARTIN DE FRESSENGEAS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Robert FARGEOT Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal 30/09/2019

Présents : M. FARGEOT, M. AUGÉIX, Mme BILLAT, MM. DOUCHET, BARRAUD, LESPINAS, MARTIAL, PUYRIGAUD

Absent : M. JAVANAUD

Monsieur PUYRIGAUD Jean-Claude a été élu secrétaire.

Don

M. le Maire informe le Conseil qu'il a reçu de M. et Mme SEBASTIEN Marcel domiciliés sur notre commune, un chèque d'un montant de 2 000.00 (DEUX MILLE) euros. Il demande au Conseil de bien vouloir accepter ce don.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ouï cet exposé et après en avoir délibéré,

☞ **ACCEPTE** le don d'un montant de 2 000.00 (DEUX MILLE) euros de M. et Mme SEBASTIEN Marcel.

Vente terrain communal

M. le Maire rappelle au Conseil qu'un avis concernant la mise en vente d'un terrain communal a été porté à la connaissance des administrés via le bulletin d'informations communales. Après bornage de la parcelle initiale, il a donc été décidé de vendre une partie de cette parcelle d'une superficie de 1 308 m², l'autre partie restant la propriété de la commune et sera utilisée à la création d'un parking.

La parcelle mise en vente a donc une superficie de 1 308 m² et est vendue au prix de 7 € le m².

Suite à cette annonce, la commune a reçu une offre d'achat de la part de M. et Mme SEBASTIEN Marcel domiciliés « Menaud » sur notre commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ouï cet exposé et après en avoir délibéré,

☞ **ACCEPTE** la vente à M. et Mme SEBASTIEN Marcel d'une parcelle communale d'une superficie de 1 308 m² à 7 € le m² soit un total de 9 156 €.

Modification des Statuts du SDE

Le 10 septembre 2019, le comité syndical du Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne a adopté à l'unanimité la modification des statuts du SDE 24.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur les modifications statutaires du SDE 24.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ouï cet exposé et après en avoir délibéré,

☞ **APPROUVE** la modification des statuts du SDE 24.

Mise en place des prélèvements

M. le Maire informe l'assemblée qu'il est désormais possible d'opter pour le prélèvement automatique mensuel pour le recouvrement des créances telles que loyer, location salle des fêtes...

Ce nouveau système permettra aux bénéficiaires de simplifier les paiements tout en assurant à la Commune des flux de trésorerie plus réguliers.

Les personnes qui souhaiteront recourir à ce service devront en faire la demande auprès de la mairie.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ouï cet exposé et après en avoir délibéré,

☞ **DECIDE** d'offrir aux administrés la possibilité de régler leurs créances par prélèvement à compter du 1^{er} décembre 2019.

Divers

- M. le Maire informe le Conseil que les travaux d'aménagement du Bourg 2^{ème} tranche sont désormais terminés. Il convient maintenant de penser à la 3^{ème} tranche. Après discussion, le Conseil demande à M. le Maire de contacter l'ATD de Périgueux afin de convenir d'un rendez-vous pour cette 3^{ème} tranche pour que celle-ci nous fasse parvenir une étude de projet.

De plus, il faut maintenant prévoir l'inauguration de ces travaux. M. le Maire indique qu'il va contacter les différentes personnalités (Sous-Préfète, Député, Conseillers Départementaux, Sénateur) afin de convenir d'une date.

- M. le Maire indique au Conseil que suite à la division de la parcelle communale n° C 105, une partie va donc être vendue à M. et Mme SEBASTIEN et l'autre partie reste la propriété de la commune. Il a déjà été discuté d'un projet de parking sur cette partie restante. M. le Maire va donc demander des devis pour la création de ce parking.

- M. le Maire rappelle à l'assemblée que 2 lots sont toujours en vente dans le bourg. Après discussion, il est convenu de contacter l'office des HLM de la Dordogne afin de discuter avec cet organisme d'une cession éventuelle de ces 2 lots afin de savoir si cela est possible et le cas échéant, connaître la procédure.

Le Maire,



Le Secrétaire



Les Membres du Conseil Municipal



Martial